

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 16 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 16 janvier à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 10 janvier, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Amélie NAUDOT, Patrick CHRETIEN, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, François NOURRY, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Luc JAMMET (P. M. CHRETIEN), Christophe GSELL (P. M. MESLE)

Secrétaire de séance : M. TOLOS.

Finances :

FINANCES COMMUNALES – AUTORISATION D'UTILISATION DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF

DEL20230116_09

Présents : 27

Pouvoirs : 2

Abstentions : 7

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre :

Rapporteur : M. Pujol – VU en : Com. finances du 12/01/2023

En application des articles L.1612-1 du code général des collectivités territoriales et L.263-8 du code des juridictions financières, le Conseil Municipal a la possibilité d'autoriser des ouvertures de crédits préalables au vote du budget primitif, afin de permettre l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissements qui ne peuvent attendre le vote du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (dépenses réelles de la section d'investissement au budget N-1, déduction faite des crédits nécessaires au remboursement de la dette, des restes à réaliser et des reports).

La délibération prise par l'assemblée délibérante portant ouverture de crédits par anticipation au vote du budget doit préciser le montant et l'affectation des dépenses autorisées, ventilées par chapitre et articles budgétaires d'exécution. Ces dépenses seront reprises à minima au BP2022.

Pour rappel :

Chapitre	Intitulés	Crédits votés au BP2022	Montant max. des ouv. crédits préalables autorisées en 2023 (25%)
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	167 643.00 €	41 910.75 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	1 735 983.00 €	433 995.75 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	2 825 000.00 €	706 250.00 €
Chapitre 27	Autres immobilisations financière	43 200.00	10 800.00 €
TOTAL		4 771 826.00 €	1 192 956.50 €

En conséquence, lu et entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité des suffrages exprimés¹ d'autoriser les ouvertures de crédits suivantes, préalables au vote du budget primitif 2023 qui sera voté au mois d'avril :

¹ MM Chauvois, Meslé (+ pouvoir de M. Gsell), Tison, Nourry et Mmes Segaud Castex et Börner s'abstiennent.

OUVERTURES DE CREDITS préalables au vote du BUDGET PRIMITIF 2023

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chap /art.		Dépenses
21	Immobilisations corporelles	340 000.00 €
2128	Mur anti-bruit	120 000,00 €
2128	Prévention	10 000,00 €
2135	Sanitaire lié au réaménagement de l'aire des camping-car	20 000,00 €
2135	Sanitaires publics (Pointe du siège et K'bane)	55 000,00 €
2135	Travaux sur bâtiments	10 000,00 €
2152	Signalisation	13 000,00 €
2158	WC PMR modulaire	42 000,00 €
2183	Salle du Conseil municipal -matériels pour les séances	10 000,00 €
2183	Matériel Informatique	50 000,00 €
2184	Mobilier	10 000.00 €
27	Autres immobilisations financières	10 800.00 €
2764	Avance sur loyer Bâtiment événementiel	10 800.00 €
TOTAL des crédits ou		350 800.00 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

PO LE MAIRE *empêché, la légit Adjointe*
Catherine LECHEVALIERE



Affichée le
Certifiée exécutoire le